

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

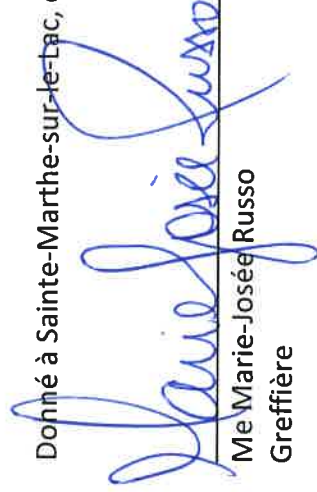
AVIS PUBLIC

**MODIFICATION DE L'ENDROIT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
PRÉVUE LE 24 SEPTEMBRE 2019**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que la séance du conseil prévue le 24 septembre 2019 se déroulera exceptionnellement au Centre communautaire situé au 99, rue de la Mairie, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac à 19 h 30.

Le présent avis est donné conformément à l'article 318 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 20^e jour du mois de septembre 2019.



Me Marie-Josée Russo
Greffière